



La sécurité des passages à niveau

Plan de la présentation

- **Définition et types de passage à niveau**
- **Raisons pour le nouveau règlement**
- **L'approche:**
 - **Loi, règlement et normes**
 - **Dates importantes**
 - **Les implications du règlement**
- **Étapes pour assurer la conformité des passages à niveau**

Passage à niveau

Croisement entre une route, piste cyclable ou chemin piétonnier et une ou des voies ferrées sur un même niveau.



Types de passage à niveau

Passage à niveau public

Passage à niveau dont la route est ouverte ou entretenue par une autorité responsable du service de voirie et est conçu pour utilisation par le public



Types de passage à niveau

Passage à niveau privée

Passage à niveau faisant partie d'un contrat d'entente entre un chemin de fer et une entité pour un usage privé ou limité à un groupe de personne (chemin agricole, piste pour un club de VTT, accès à un terrain privée, etc.). Selon la définition de la réglementation, tous passages à niveau non publique est privés.



STOP!
2 TRACKS
Watch for trains

W
E
EAT
C
ARDS



Raisons pour le nouveau règlement

Une collision fatale par 9 collisions



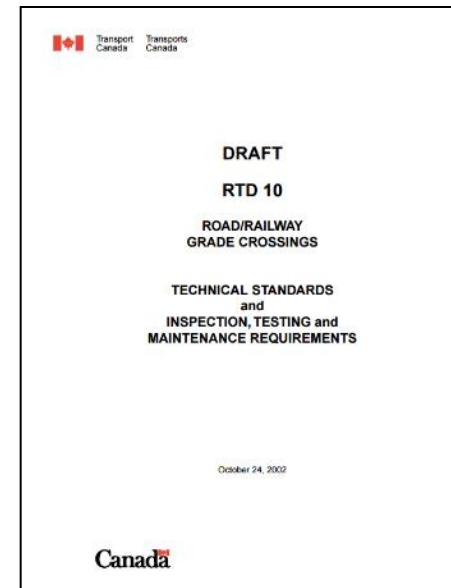
Un risque 10 fois plus élevé de résulter en des collisions fatales.

Raisons pour le nouveau règlement

Le nouveau règlement fait en sorte que les normes ne représentent plus des pratiques recommandées, mais des exigences à respecter.

Le taux de conformité des passages à niveau public était de

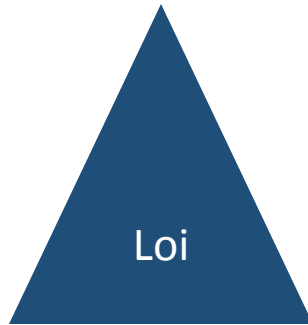
30% à 50%



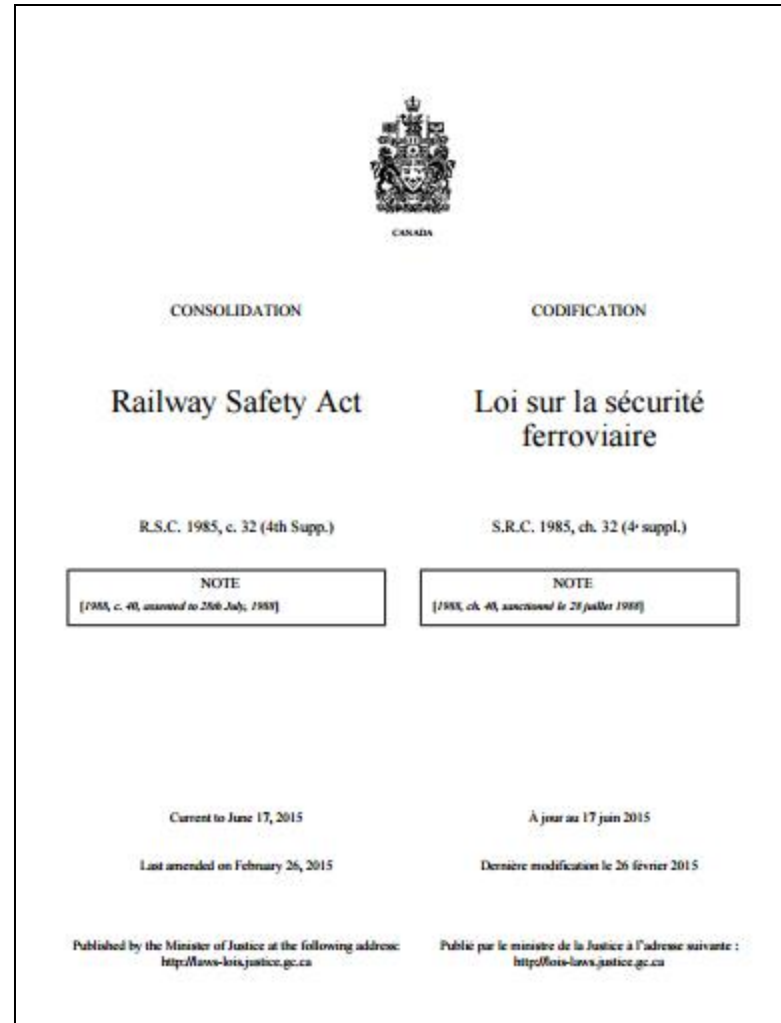
Le règlement a pour but d'améliorer le niveau de sécurité aux passages à niveau en:

- Imposant des normes de conception et d'exploitation plus strictes et obligatoires.
- Définissant les rôles et les responsabilités des autorités routières et des compagnies de chemin de fer.
- Incitant les différents intervenants à partager davantage de données.
- Promouvant une collaboration continue entre les autorités routières et les compagnies de chemin de fer.

Loi, Règlement, Normes & Guides de référence



Le cadre législatif et de réglementation de Transports Canada pour la sécurité et sûreté ferroviaires.



CANADA

CONSOLIDATION CODIFICATION

Railway Safety Act Loi sur la sécurité ferroviaire

R.S.C. 1985, c. 32 (4th Suppl.) S.R.C. 1985, ch. 32 (4^e suppl.)

NOTE
[1985, c. 40, amended to 25th July, 1985]

NOTE
[1985, ch. 40, amendé le 25 juillet 1985]

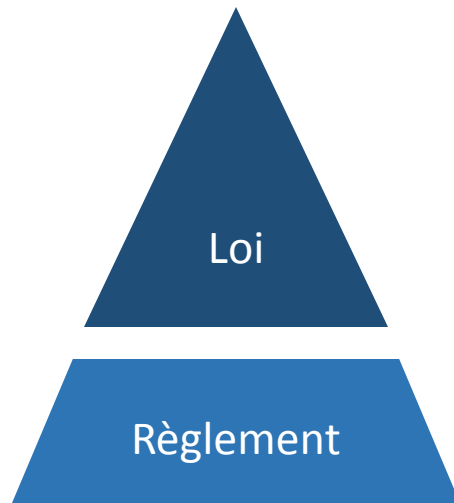
Current to June 17, 2015 À jour au 17 juin 2015

Last amended on February 26, 2015 Dernière modification le 26 février 2015

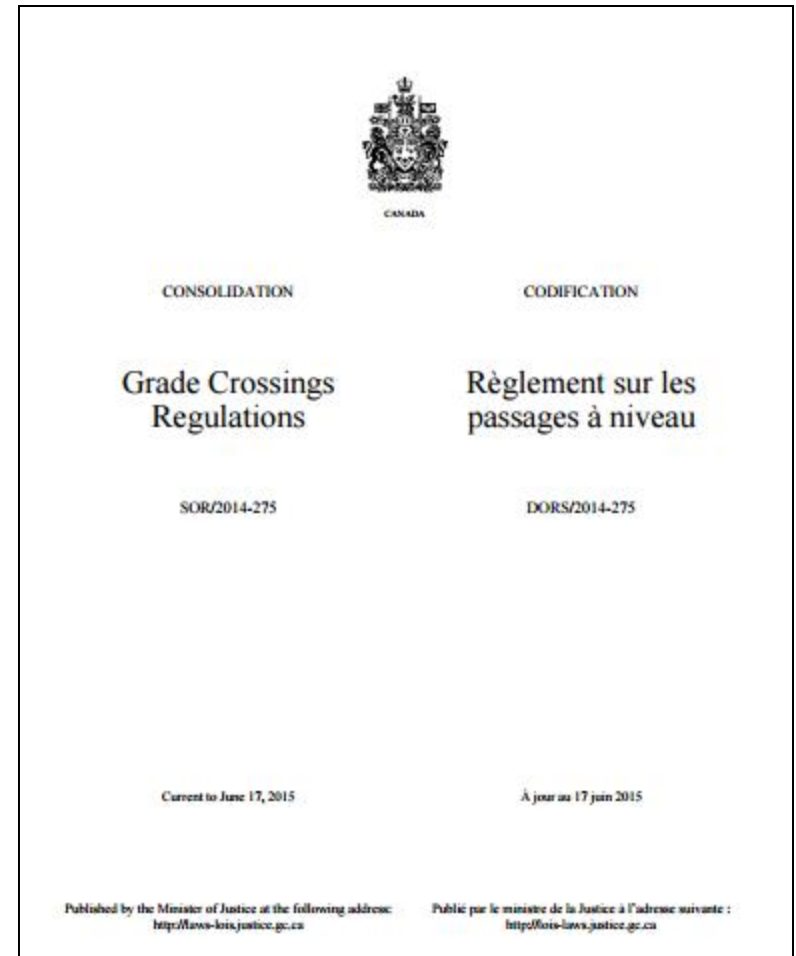
Published by the Minister of Justice at the following address:
<http://laws-lois.justice.gc.ca>

Publié par le ministre de la Justice à l'adresse suivante :
<http://lois-laws.justice.gc.ca>

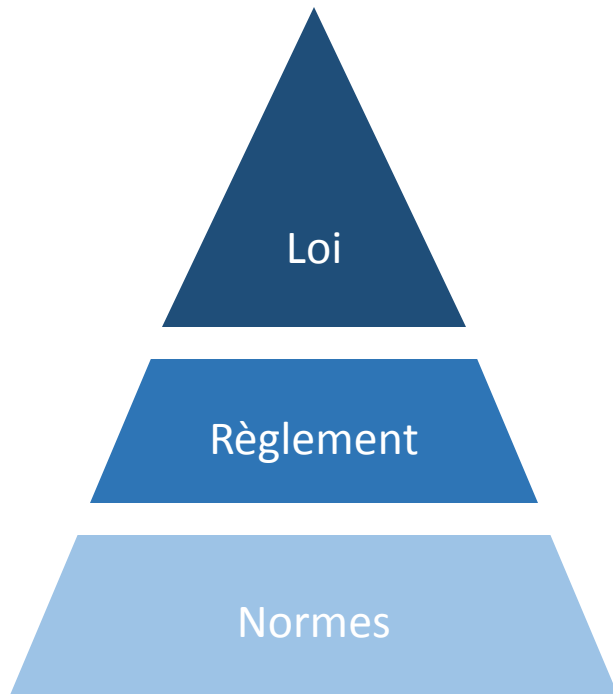
Loi, Règlement, Normes & Guides de référence



Le règlement contient des normes basés sur des pratiques d'ingénierie et il fait en sorte qu'elles deviennent une partie intégrante de la loi.



Loi, Règlement, Normes & Guides de référence



NORMES SUR LES PASSAGES À NIVEAU

Juillet 2014

Normes qui doivent obligatoirement être respectées afin d'améliorer le niveau de sécurité aux passages à niveau. Ces normes sont référencées dans le *Règlement sur les passages à niveau*.

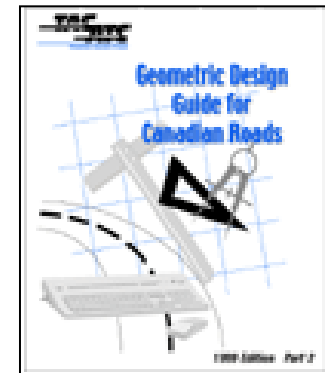
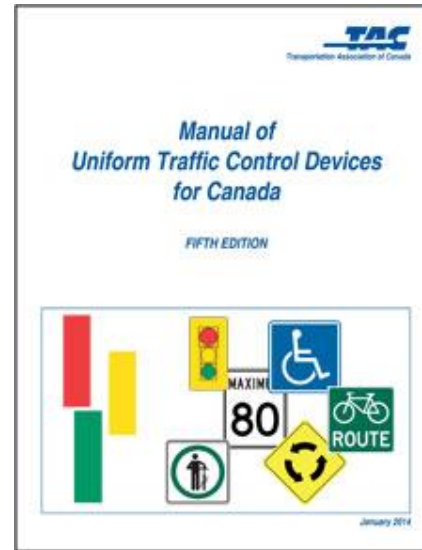
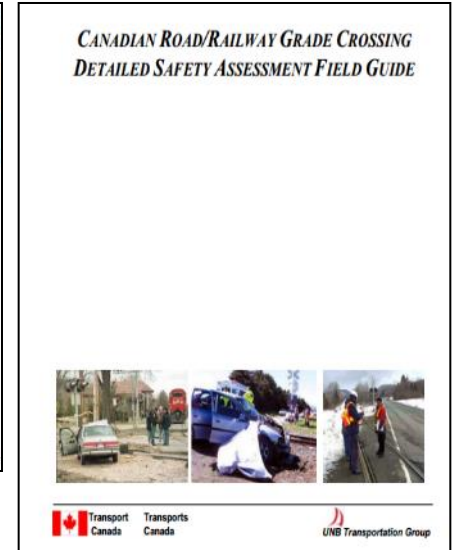
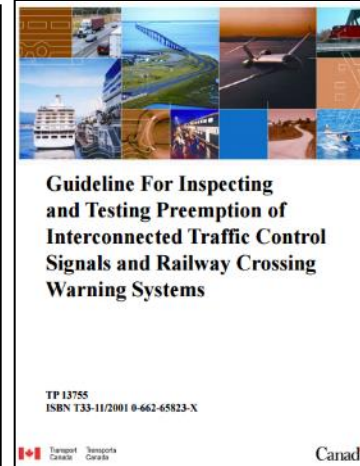
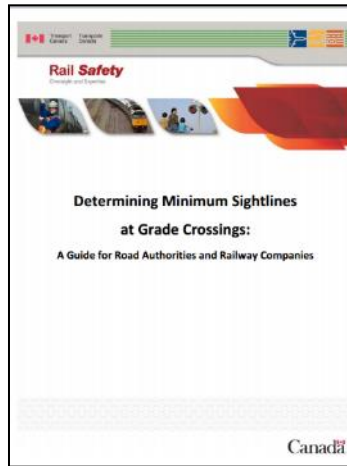
Loi, Règlement, Normes & Guides de référence

Loi

Règlement

Normes

Recommendations



Manuels de référence sur les pratiques à implémenter.

Implication #1

Les autorités routières et compagnies ferroviaires devront partager entre eux les données requises et s'assurer que ces données sont à jour.

Implication #2

Les autorités routières devront s'assurer que les passages à niveau existants se conforment aux normes.

Implication #3

Les compagnies ferroviaires devront s'assurer que les passages à niveau existants se conforment aux normes.

Chemin de fer sous juridiction provinciale (Québec)

Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé

- Chapitre II – Ouvrage de transport terrestre guidé
 - Section II – Signalisation et passage à niveau

Règlement sur la sécurité ferroviaire

- Chapitre II – Sécurité ferroviaire aux passages à niveau

Normes – Ouvrages routier

- Tome IV – Abords de route
 - Chapitre 12 – Passage à niveau

Passage à niveau existant:



Nouveaux passages à niveau et ceux où des modifications importantes ont été apportées.



À qui la responsabilité ?

Panneau passage à niveau
Panneau Nombre de voies ferrées
Panneau Avis d'urgence (si nécessaire)

Les lignes de visibilité dans les limites de l'emprise du chemin de fer

Les lignes de visibilité dans les limites du terrain où est située la route et sur les terrains situés à proximité du passage à niveau

Surface de croisement autre que sa conception

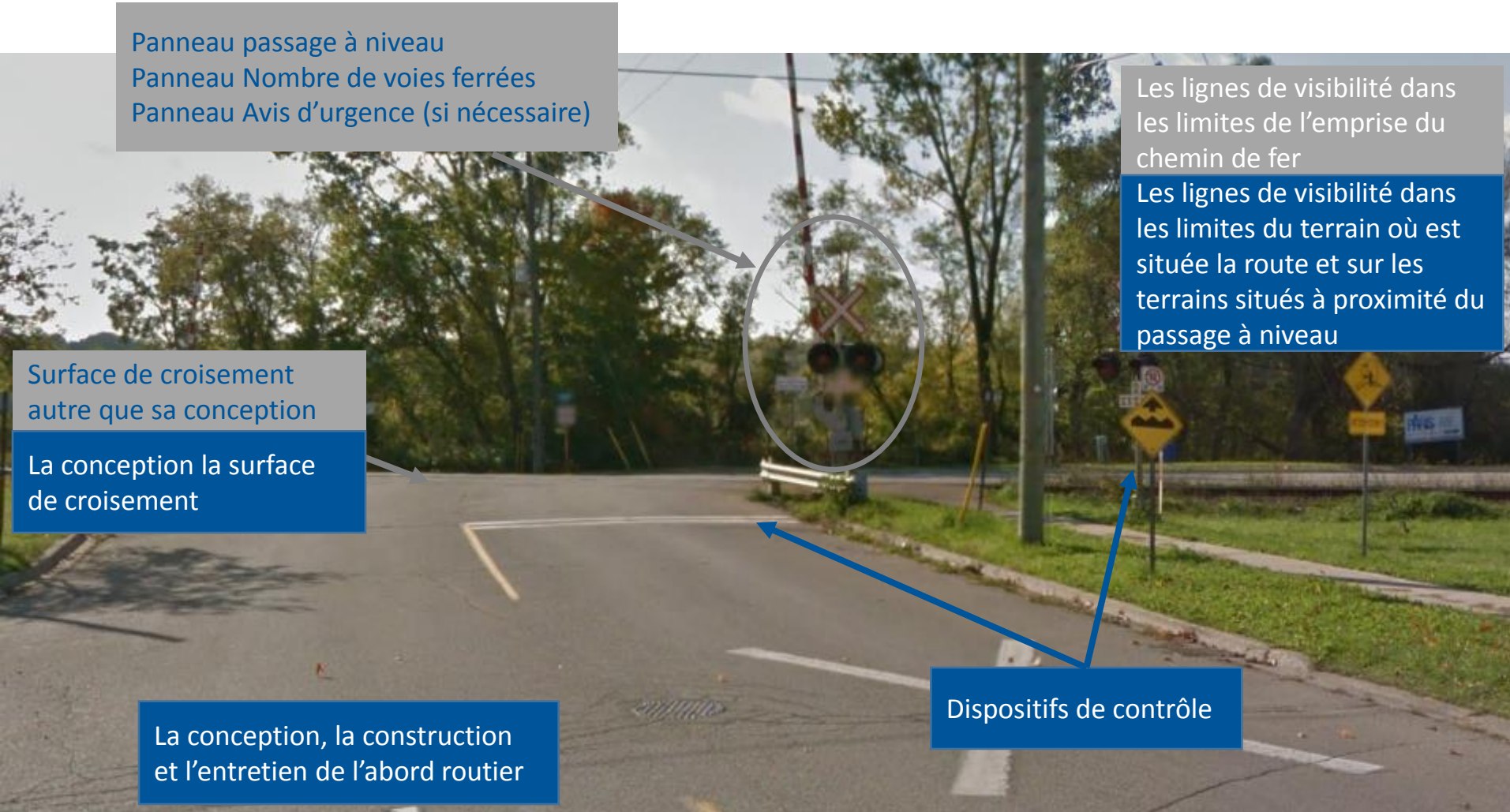
La conception la surface de croisement

La conception, la construction et l'entretien de l'abord routier

Dispositifs de contrôle

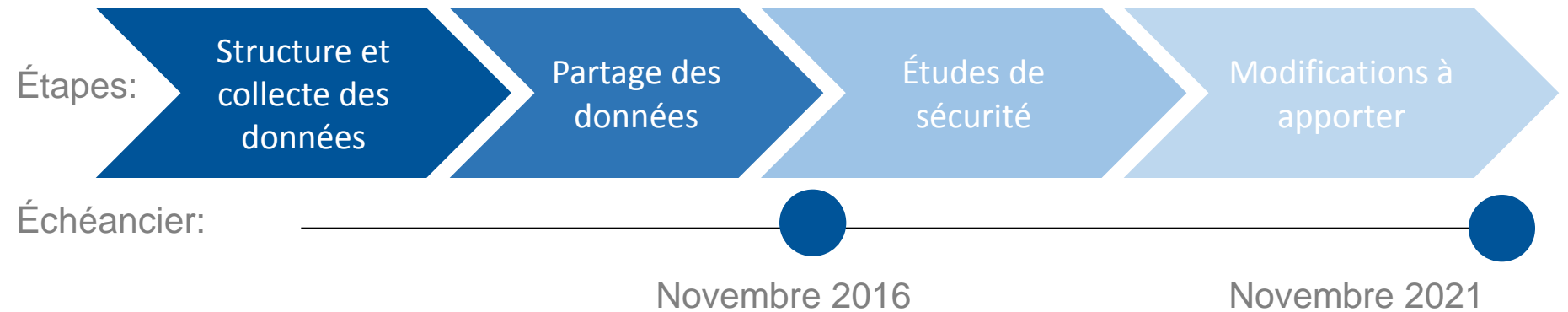
Autorités routières

Compagnies ferroviaires



Étapes pour assurer la conformité

Une stratégie comportant quatre étapes distinctes est proposée afin de s'assurer que les passages à niveau respectent ces nouvelles normes selon les dates prescrites. :



Étapes pour assurer la conformité



Les autorités routières devront fournir plus de 40 types différents de données sur les passages à niveau, et qui seront collectées:

- Par des visites terrains (observations et mesures)
- Calculs

Les autorités routières doivent aviser par écrit la compagnie de chemin de fer lorsque des changements majeurs sont effectués aux approches des passages à niveau au moins 60 jours avant que le changement prenne effet.

Partage des renseignements

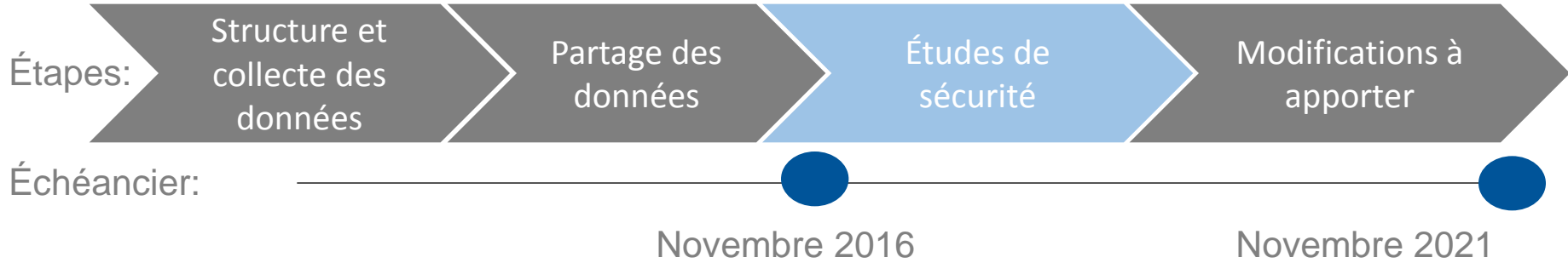
Chemin de fer, article 4

- l'emplacement exact du passage à niveau;
- le nombre de voies ferrées le franchissant;
- la moyenne annuelle de mouvements ferroviaires quotidiens;
- la vitesse de référence sur la voie ferrée;
- le système d'avertissement en place au passage à niveau;
- une mention indiquant si un panneau Stop est fixé au même poteau que celui du panneau Passage à niveau;
- l'exigence ou non d'utiliser le sifflet lorsque le matériel ferroviaire s'approche du passage à niveau

Autorité routière, article 12

- l'emplacement exact du passage à niveau;
- le nombre de voies de circulation qui franchissent la surface de croisement;
- le débit journalier moyen annuel;
- la vitesse de référence au franchissement routier;
- les spécifications qui sont prévues aux colonnes A, B et C du tableau 10-2 des Normes sur les passages à niveau et auxquelles correspond l'abord routier, compte tenu des caractéristiques prévues pour les routes rurales au tableau 10-3 de ces normes ou de celles prévues pour les routes urbaines au tableau 10-4 de ces normes, selon le cas;
- la largeur de chaque voie de circulation et de chaque accotement sur l'abord routier;
- le véhicule type;
- la distance de visibilité d'arrêt;
- la déclivité moyenne de l'abord routier;
- l'angle d'intersection visé à la section 6.5 des Normes sur les passages à niveau;
- le temps de passage applicable visé à la section 10.3 des Normes sur les passages à niveau;
- le délai de déclenchement visé à la section 18.2 des Normes sur les passages à niveau;
- le délai visé à la section 19.3a) des Normes sur les passages à niveau;
- une mention indiquant si le passage à niveau comporte ou non un trottoir, un chemin ou un sentier et, le cas échéant, si le trottoir, chemin ou sentier a été désigné pour des personnes se servant d'appareils fonctionnels.

Étapes pour assurer la conformité



Vérification de la conformité:



5

non-conformités les plus courantes



5

Pente des approches

4

Localisation et type de panneau d'avertissement





3

Largeur de la surface de croisement



2

Discontinuité des aménagements piétons



1

Triangles de visibilité

Étapes pour assurer la conformité – Implémentation



- Financement de disponible par l'entremise du Programme d'amélioration des passages à niveau (PAPN).
- Les subventions pourront atteindre 50 % des coûts d'un projet d'amélioration d'un passage à niveau.

À noter que les demandes de subvention devront être déposées avant la fin les travaux et que ce processus pourrait prendre plusieurs mois avant d'être finalisé et que les fonds ne sont pas illimités.

Étapes pour assurer la conformité – Implémentation



La dernière étape sera d'implanter les modifications identifiées lors des études de sécurité avant novembre 2021. Au terme de cette période, la présence de non-conformité aux passages à niveau sera considérée comme un risque important sur le réseau routier et les autorités routières s'exposent à des risques de poursuite judiciaires.



Un contravention à
la loi et/ou au
règlement risque:

- une amende maximale de 1,000,000 \$ pour une autorité routière,
- une amende maximale de 50,000 \$ et un emprisonnement maximal d'un an pour un individu

Conclusion

- Le règlement oblige la conformité des passages à niveau.
- Les autorités routières ont maintenant la responsabilité d'adopter une approche proactive afin de satisfaire aux nouvelles exigences.
- Novembre 2016 est la date limite pour partager les données avec les autorités routières.
- Des études de sécurité devront être effectués avant novembre 2021 pour identifier les non-conformités et effectuer les changements nécessaires

